

J.A. Lausanne

# Domaine 136 public

## Le statut des saisonniers en question

Prendre position pour l'abolition du statut des saisonniers, serait un acte politique d'une grande portée pour l'ensemble du mouvement syndical. Il montrerait ainsi avec beaucoup de fermeté sa volonté de prendre en main la défense de **tous** les travailleurs, et avant tout des plus déshérités. Une telle orientation marquerait d'autant plus le syndicalisme suisse, qu'il s'est vu, dans la campagne contre la surpopulation étrangère, dépassé certaines fois par sa base mal préparée à la solidarité de classe.

C'est dans cette optique que nous nous sommes intéressés aux conversations qui se sont déroulées à Lugano les 9 et 10 septembre passés entre une délégation de la FOBB et les trois syndicats italiens (UIL - CISL - CGIL). Quels sont les objectifs visés par ces rencontres? Certes, il s'agit de préparer le dossier de la commission mixte italo-suisse qui se réunira à la fin du mois de septembre à Rome. Il s'agit aussi de demander la révision de l'accord italo-suisse sur l'immigration.

Nous constatons cependant, au vu des communications faites à la presse au cours de ces négociations, que leur issue n'est pas absolument claire, ce qui ne nous étonne pas. S'il est, au sein même des organisations ouvrières, de chauds partisans de la suppression du statut des saisonniers — le communiqué à la presse le confirme — il en est d'autres qui se montrent plus indécis: faut-il supprimer le statut des saisonniers en tant que tel, ou s'agit-il plutôt d'apporter quelques adoucissements à une situation qui n'est plus admissible.

Qu'on se souvienne par exemple de l'exclusion dans de tragiques circonstances de ce jeune travailleur italien dont la seule faute était un retour prématuré

en Suisse. Quelques malheureux jours de ski l'avaient obligé à se séparer de sa femme et à quitter son emploi.

Voyons plus en détail quelles sont les revendications immédiates proposées par les syndicats réunis à Lugano. Il est suggéré d'abolir la visite sanitaire aux frontières, d'autoriser les changements d'emploi durant la saison, d'accorder le libre passage d'un canton à l'autre et de fournir des logements décentes. Dans le domaine de la famille et de sa protection, d'autres améliorations pourraient être apportées. Il est recommandé notamment d'autoriser le séjour en Suisse des enfants nés dans le pays aussi longtemps que les parents y demeurent (actuellement; un bébé né en Suisse doit quitter le pays trois mois après sa naissance). Enfin, les associations souhaitent introduire une meilleure protection sociale des saisonniers.

De tels changements se révéleront sensibles et vitaux pour les intéressés. N'est-il cependant pas du devoir des organisations syndicales suisses, alors qu'une partie de leurs membres le reconnaissent déjà, de se regrouper sous un objectif plus fondamental: la suppression du statut des saisonniers? Certes, le statut des saisonniers permet aux autorités suisses une intervention directe sur le marché du travail en vue de son rééquilibrage, lorsque l'urgence s'en fait sentir. Pourtant, ce statut, comme une survivance du XIX<sup>e</sup> siècle, offre au capitalisme suisse la possibilité de réunir un véritable réservoir de main-d'œuvre à bon marché. Sa suppression donnerait au syndicalisme helvétique la faculté de faire prévaloir une position de solidarité avec les travailleurs étrangers, à l'heure de la coopération syndicale européenne.

## Progression à froid (Suite)

La Voix Ouvrière et le bulletin du POP neuchâtelois ont commenté notre article sur la progression à froid (D.P. 134). Des renseignements tirés du rapport du Conseil d'Etat du canton de Vaud ouvraient une trappe. Peut-être aurions-nous dû la refermer pour que le POP n'y tombe pas...

La calcul du gouvernement vaudois était le suivant: sur une période de quatre années, pour des revenus indexés de 9000.—, 17 000.— et 50 000.— francs, l'augmentation de la charge fiscale consécutive à une hausse du coût de la vie de 4 % par année est respectivement de 8 %, 3 % et 0 %.

Nous notions par ailleurs que les pouvoirs publics, en Suisse, avaient encaissé du fait du renchérissement, au cours de la période 1957-1968, quelque sept milliards de francs d'impôts directs supplémentaires.

Juxtaposant ces deux informations, le POP en déduit que ces sept milliards ont été payés par les seuls contribuables modestes et moyens. Conclusion erronée.

Données du problème. Salaires indexés. Hausse du coût de la vie de 40 % en dix ans. Contribuable 1: revenu de 10 000.— imposable au taux de 5 %, s'élevant chaque année de 0,1 %. Contribuable 2: revenu de 100 000.— imposable au taux de 12 % (maximum).

Sur l'ensemble de cette période, le contribuable 1 s'acquitte d'un supplément d'impôt dû à la hausse du coût de la vie de 1600 francs, contre un supplément de 44 000 francs pour le contribuable 2.

Pour le contribuable 2, la situation est claire: il paie plus d'impôts puisque son revenu a été adapté à la hausse du coût de la vie. Il n'y a pas, dans son cas, de progression à froid. Pour le contribuable 1, si le taux d'imposition était resté constant à 5 %, il aurait payé un supplément d'impôt de 1000.— francs. Par

conséquent, seule la différence à 1600.— francs est imputable à la progression à froid. Toutefois, au total, les recettes des pouvoirs publics ont augmenté de 45 600 francs; la part de la progression à froid représentant un peu plus de 1 %.

La hausse du coût de la vie augmente la charge fiscale des revenus petits et moyens. Et il importe donc de les protéger. Toutefois, il faut bien constater que ce sont les gros revenus qui, en chiffres absolus, font grossir les recettes des pouvoirs publics en période inflationniste.

La même conclusion découle implicitement d'une autre information que nous donnions dans notre article: 80 % des rentrées de l'IDN sont assurées par le 10 % des contribuables ayant 25 000 francs et plus de revenu imposable, alors qu'à l'autre extrémité, les petits contribuables ne paient que le 3 % de ces recettes.

Nous maintenons donc notre remarque: indexer la charge fiscale pour éliminer la progression à froid sur **tous** les revenus constitue une mesure anti-sociale (parce qu'elle profite davantage aux gros revenus) et antiéconomique (parce qu'elle prive les pouvoirs publics des recettes supplémentaires nécessaires à l'exécution des tâches croissantes qui leur sont confiées).

Il faut même être plus précis encore; protéger les petits et moyens contribuables contre la progression à froid signifie que l'on va chercher ailleurs le manque à gagner, sur les gros revenus. Ainsi seulement est assurée une amélioration des recettes fiscales sans injustice sociale. L'indexation automatique met les gros revenus à l'abri de cette recherche d'une compensation du manque à gagner. Le nouveau cheval de bataille du POP est un cadeau pour ces contribuables.

Bi-mensuel romand  
N° 136 2 octobre 1970 Septième année

Rédacteur responsable: Henri Galland

Le numéro: 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros:

Pour la Suisse: 12 francs

Pour l'étranger: 15 francs

Changement d'adresse: 50 centimes

Administration, rédaction:

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

Aux articles de ce numéro  
ont collaboré:

Eric Baier

Claude Bossy

Jean-Jacques Dreifuss

Jean-Claude Favez

Jean-Pierre Ghelfi

Pierre-Antoine Goy

Claude Raffestin

Le prochain numéro sortira de presse  
le 23 octobre 1970 (numéro spécial).

## La Suisse à Bruxelles

La neutralité permanente  
+ l'indépendance nationale  
+ un marché commun  
de libre-échange = une  
négociation de ménagères  
consciencieuses

Bruxelles se sent plus forte que jamais. Elle a résisté à de Gaulle. L'Angleterre est revenue, pour la troisième fois, frapper à la porte de la CEE, suivie du Danemark, de l'Irlande et de la Norvège. En retrait, les « neutres » de l'AELE se préparent à discuter avec les Communautés européennes.

Il est temps, sans doute, que D.P. rouvre son dossier « Europe ». Nous l'avons tenu à jour, même si nous l'avons peu utilisé. Autant le dire tout de suite: certains de nos pronostics antérieurs péchaient par idéalisme. « La prudence, notre statut particulier, nous poussent à temporiser. Or, c'est un calcul faux. Notre statut particulier exigera une négociation serrée. Si l'Angleterre, comme elle le fit déjà sous le gouvernement MacMillan, lâche ses partenaires de l'AELE et se rapproche du Marché commun, nous serons, nous, obligés, contraints et contrits, de frapper à la porte. Notre marge de négociation sera faible. En revanche, si nous prenons les devants, nos chances seront accrues: elles nous permettront peut-être d'arracher des conditions particulières. » (D.P. 46).

Un an plus tard, nous titrions « Plus que jamais l'Europe » et demandions que la discussion sorte de dessous le boisseau. Nous ajoutions: « Nous devons dès maintenant nous préparer à choisir. La perspective de ce choix pourrait stimuler toute notre vie nationale: c'est l'antiscérosant dont nous avons besoin. L'aménagement du territoire, l'aide à l'agriculture, le financement des universités, de la recherche, la sécurité sociale, l'intégration des travailleurs étrangers, tout prendra une autre signification si nous sommes conscients que nous avons devant nous un délai court avant que nous répondions oui ou non. » (D.P. 72).

### Les considérations politiques et économiques aboutissent aux mêmes résultats. Lesquels?

Aujourd'hui, le délai est passé. Les pourparlers, prélude à une négociation, vont s'amorcer. Mais rien, ou presque, n'a filtré. En matière européenne, le domaine public ne s'est pas enrichi.

M. Schaffner est parti (un grand homme d'Etat, hélas!). M. Spühler aussi, qui a ajouté à notre langage diplomatique le terme de « solidarité » et réussi à « placer » ses deux rapports sur l'ONU et

sur la Convention européenne des droits de l'homme. Projecteurs vite allumés, vite éteints.

L'information est restée vide et insipide. Relisons le communiqué de presse de la dernière séance des commissions permanentes du commerce extérieur et des affaires étrangères du Conseil des Etats: « Les débats des commissions étaient consacrés aux questions d'intégration européenne et ont pu se dérouler à la lumière des indications préalablement fournies par les représentants du Conseil fédéral. Dans son exposé introductif, le Conseiller fédéral Graber s'est plus particulièrement attaché aux aspects généraux et politiques de l'intégration. Il releva notamment qu'un accord entre la Suisse et la CEE devait être compatible avec le maintien de notre neutralité et de notre indépendance, ainsi qu'avec les caractères essentiels des structures étatiques suisses. Le Conseiller fédéral Brugger, pour sa part, traita des derniers développements de la politique d'intégration et, avant tout, des préparatifs des Communautés européennes en vue de dégager une base commune de négociations tant pour ce qui est de son élargissement que pour le règlement de ses relations avec les neutres. La diversité et l'intimité (sic) qui caractérisent les relations économiques de la Suisse avec les Etats membres des Communautés européennes devraient constituer les bases à partir desquelles une solution tenant compte des intérêts de toutes les parties en présence pourrait être élaborée (...). Les exposés des chefs de département démontrèrent que les considérations politiques et économiques aboutissent aux mêmes résultats. »

Quels sont ces résultats? Le communiqué est muet sur ce point capital!

### Sisyphes ou Mercure?

Peu de journaux se sont élevés contre cette carence dans l'information. La démocratie peut-elle s'en accommoder? Ce serait un euphémisme que de répondre que nous ne le pensons pas. Mais sommes-nous capables d'engager un débat politique sur l'intégration européenne? Rien n'est moins sûr, car il faudrait pouvoir se défaire de notre a priori de neutralité. Nous sommes respectueux de notre neutralité intangible et permanente, si choqués

## Aménagement du territoire ou politique de croissance?

Notre intention, dans cet article, n'est pas de faire une critique de détail du plan d'aménagement de la Commission d'urbanisme de Genève, publié en 1966, mais plus modestement de tenter de répondre à la question suivante: est-on en présence d'un effort véritable d'organisation de l'espace, en vue d'intégrer l'homme-habitant dans son milieu, ou ce plan n'est-il qu'un ensemble de principes et de règles destinés à contrôler et à orienter la croissance, en fonction du seul développement de l'homme-producteur? Pour esquisser notre réponse, nous nous interrogerons successivement sur la composition de la Commission d'urbanisme et sur la manière dont les différents facteurs ont été analysés.

Les trois quarts des membres de la Commission sont des architectes et des ingénieurs au milieu desquels on trouve un médecin, un sociologue et un économiste. La part de « l'invisible », celle des sciences humaines, apparaît singulièrement réduite et l'on peut déjà se demander si les problèmes d'implantation pure n'ont pas primé les autres. Dans l'étude, quatre zones, les catégories géographiques d'analyse, ont été retenues: le centre, l'agglomération, le canton et la région. Si les trois premières peuvent être identifiées avec une précision suffisante, il n'en va pas de même pour la dernière sur laquelle on ne dispose pas, à notre connaissance tout au moins, d'une étude cohérente et sérieuse. Cette gêne a été certainement ressentie puisque le rapport déclare à la page 10: la région est une « notion évolutive en fonction du problème étudié ». A cela, nous n'aurions rien à redire si jus-

tement l'aménagement pouvait se contenter d'analyses partielles qui privilégient tel ou tel phénomène. La question de savoir si Genève est ou non métropole de sa région est demeurée sans réponse. Au niveau des principes d'urbanisme, sur lesquels nous allons revenir, on peut noter qu'ils sont fondés davantage sur des notions intuitives que sur des concepts clairement définis. Qu'est-ce, en effet, que la vocation de Genève? Une analyse à fleur de statistique ne suffit pas à la déterminer, car elle implique la connaissance de comportements économiques et de flux de capitaux dont nous ne retrouvons pas les éléments. Quant aux principes proprement dit, ils révèlent plutôt une volonté de croissance qu'un désir réel d'aménagement: « développer la ville d'une façon équilibrée en partant du centre actuel » et « développer le principe de l'habitat à haute densité ». En d'autres termes, il s'agit de prolonger des tendances inhérentes au site et de loger un nombre toujours plus grand d'habitants. Les options non exprimées, mais exprimées par ces formules ont-elles vraiment été passées au crible? L'organisation de l'espace est effleurée seulement par le principe qui recommande de « structurer l'habitat en unités hiérarchisées ».

Le refus d'analyse est éclatant en matière de données naturelles. La Commission a tout simplement repris les matériaux réunis par le rapport de 1948. Honorables pour introduire le sujet, ils sont par trop sommaires pour servir à l'aménagement. De sorte qu'on ne sait rien sur la morphologie, sur les pentes et sur les micro-climats par exemple.

dès qu'elle est mise en discussion, si conscients aussi que depuis longtemps elle rime avec prospérité, qu'elle est devenue une seconde nature. Toute discussion commence par son évocation et finit par son invocation (ou l'inverse). Il en va d'elle comme de Sisyphée avec son rocher: nous ne pouvons pas nous en défaire. Mais l'absurde n'est pas notre genre. Nous avons, Dieu merci! le sens de l'utile. En Suisse, Sisyphée a donc les pieds ailés: Mercure... Le débat se ramène alors à une querelle d'experts sur les conséquences économiques et financières d'un rapprochement avec les Communautés européennes.

Si nous acceptons de nous engager dans cette voie, nous retrouverons, sous une autre forme, les discussions sur le « manque à gagner » consécutif aux réductions des droits de douanes. Rappelons le problème. D'un côté, l'abaissement des tarifs douaniers entraîne une accélération des échanges internationaux, dont les avantages sont nombreux, mais non chiffrables. De l'autre, la diminution des tarifs douaniers ralentit la progression des recettes douanières. D'où la notion de « manque à gagner », défendue par le Conseil fédéral pour justifier le relèvement des taux de l'imposition indirecte. Nous avions contesté cette interprétation (D.P. 119), n'étant convaincus ni par la théorie ni par l'arithmétique.

Pour l'Europe, un même débat sans transparence démocratique est engagé. On peut estimer le coût d'une adhésion, mais on ne peut guère en chiffrer les avantages économiques.

Ces coûts — nous y reviendrons ultérieurement — se résument à peu de choses. Un milliard de pertes de recettes douanières; trois quarts de milliard de pertes de revenu pour l'agriculture; transformation de la fiscalité suisse par application de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui entraînerait un quadruplement (six milliards au lieu d'un milliard et demi) des recettes de l'imposition indirecte. S'ajoutent la libre circulation des travailleurs, l'harmonisation des règles de la concurrence (cartels), les transports.

Ces problèmes ne sont pas négligeables, certes, mais l'essentiel ne peut pas être là. Ces épouvantails ne sont pas pour autant agités sans raison. Leur permanence est le signe de quelque utilité

politique. En examinant ce point, on touche au fond du problème.

Notre pays s'est considérablement enrichi à partir d'une situation historique donnée. Individuellement et collectivement, nous en avons tiré de grands bénéfices (même inégalement répartis). Il suffit par conséquent de laisser entendre que ces avantages, ou du moins une partie d'entre eux, pourraient être menacés par l'intégration européenne, pour que les réflexes conservateurs jouent. Personne, ni aucun peuple, n'a renoncé à des privilèges sans y être contraint.

Or l'idée européenne, en Suisse, n'est plus contraignante — si jamais elle l'a été. Son projet n'est pas perçu. Aucune force politique ne cherche à le porter en avant. L'opinion publique n'est pas sensible ni sensibilisée à « l'Europe qui se fait ». Lisez la presse parler de l'Angleterre: seul semble compter la facture et qui la paiera. Même réflexe à propos du marché agricole communautaire, de son coût et de son financement.

En Suisse, l'Europe est perçue exclusivement comme une affaire commerciale, parmi d'autres. C'est notre manière de ramener les problèmes historiques à leur « vraie » dimension, de les dépolitiser, d'en faire une question de ménagères consciencieuses.

Les institutions étant admises comme intangibles, le Conseil fédéral et l'administration peuvent d'autant mieux se consacrer à l'élaboration de dossiers qui prennent en considération tous les aspects de « l'intérêt général » du pays.

Tout concorde: la neutralité, la stabilité des institutions, une politique prudente, une gestion financière de vrai père de famille sont autant de facteurs complémentaires et justificatifs du maintien du statu quo. Pourquoi d'ailleurs parler de l'Europe? La Suisse n'est-elle pas universelle, ses intérêts mondiaux? Ses relations industrielles, financières, bancaires, commerciales couvrent le globe. Les assurances drainent leurs primes de partout. Nestlé est la société la plus universelle qui soit; BBC est considérée par les analystes financiers comme la seule entreprise vraiment « transnationale ».

Dans un tel contexte, l'unification politique de l'Europe ne peut être qu'une réflexion philosophique ou,

au mieux, le fruit d'une hypothèse historique généreuse mais utopique.

Il est bien vrai que la vocation européenne des pays qui nous entourent, Grande-Bretagne incluse, découle d'exigences économiques liées au développement industriel et au besoin de disposer d'un marché suffisamment important pour résister au « dynamisme » américain.

La production de la grande industrie suisse est déjà européenne. L'intégration ne lui apporte rien de plus ni de neuf. Son intérêt principal réside dans le libre-échange. Le GATT est donc plus important, à longue échéance, que la CEE, puisqu'il ouvre tous les marchés mondiaux.

### La solidarité des empires

A cet égard, déterminant, nos intérêts sont identiques à ceux des Etats-Unis. Ensemble, on veut battre en brèche l'orientation protectionniste du Marché commun. L'important déficit de notre balance commerciale avec la CEE (équivalent pour une bonne part au déficit de la CEE envers les Etats-Unis) est, paradoxalement, un atout non négligeable dans les mains des négociateurs suisses pour aboutir à une entente purement commerciale. Le but est d'obtenir que la suppression des tarifs douaniers réalisés au sein de l'AELE et que les réductions douanières dans le cadre du GATT ne soient pas remis en cause par l'élargissement des Communautés européennes. Ce thème, avec celui de la neutralité, revient avec constance chez nos responsables gouvernementaux.

La position suisse se résume donc à cette maxime: le libre échange et la respectabilité. Ajoutez-y l'indépendance nationale, les avantages financiers et fiscaux de notre régime, une diplomatie (encore) respectée.

Cette savante construction est à la base d'une formidable coalition d'intérêts. On voit mal qui pourrait l'ébranler, d'autant qu'aux yeux de toute personne « réaliste » il devrait être bien évident que l'Europe ne nous apporterait qu'inconvénients et complications.

Reste une petite question, à laquelle nos responsables politiques ne répondent pas: où va nous mener notre position actuelle?

Et pourtant les incidences de ces conditions physiques peuvent être considérables.

La composante démographique a été envisagée au niveau le plus général, c'est-à-dire que l'analyse a été globale: rythmes de croissance, gains résultant des mouvements migratoires, composition par âge et dimension des ménages. Certes, ces informations sont indispensables puisqu'elles influent sur de nombreux équipements et sur le logement. Néanmoins, on ignore tout des impulsions migratoires qui font de Genève un véritable bassin démographique, de même on ne sait pas grand-chose des raisons de décrochement et du « turn-over » de la population étrangère. Enfin, l'aménagement suppose une connaissance démographique à l'échelle du quartier. Cette nécessité est reconnue explicitement dans le rapport, mais apparemment les travaux qui auraient pu combler cette lacune n'ont pas été faits. La signification exacte de Genève, en tant que centre d'immigration, n'a pas non plus été mise à jour. Est-ce un centre-relais ou un centre d'installation?

La composante sociologique n'a pratiquement pas été traitée. Le rapport admet qu'« une connaissance approfondie des comportements et surtout des motivations de ces comportements devrait permettre d'aboutir progressivement à des solutions urbanistiques harmonieuses », mais nous ne savons pas que des enquêtes aient été entreprises dans cette direction. On ne sait rien, par exemple, des représentations collectives de l'espace à Genève. On dispose d'un travail sur la Cité de Meyrin — d'au-

tres sont peut-être en chantier — qui a été mené à bien par un groupe d'étudiants de l'Université, mais il conviendrait de les multiplier pour connaître le milieu genevois. Cette apathie officielle est d'autant plus étonnante que le rapport de 1949 insistait sur la nécessité de se débarrasser des idées reçues. Quinze années n'ont-elles pas suffi pour mettre sur pied un programme d'études essentielles?

Les questions économiques n'ont guère été plus fouillées. En matière agricole, on s'est borné à enregistrer le triple recul des surfaces cultivées, de la population agricole et du nombre des exploitations. A l'opposé, on a noté l'accroissement de la surface moyenne des exploitations et celui de la productivité. La diminution des terres cultivées est naturellement un alibi à l'expansion de l'agglomération qui, en l'absence d'une carte pédologique pouvant garantir les meilleures terres du « Minotaure urbain », risque de mordre sur de bons terroirs. Ignorer ces réalités, c'est donner le pas à la croissance sur l'aménagement. D'autre part, le recul des surfaces cultivées ne peut pas être interprété en soi. Il faudrait connaître l'âge des exploitants dans chaque commune, la structure des exploitations et les surfaces exploitées de l'autre côté de la frontière pour y parvenir.

L'industrie, quant à elle, n'est connue qu'à travers le prisme déformant de la population active. C'est ainsi qu'on peut relever à la page 91 la phrase suivante: « Genève est une ville à caractère industriel comme les autres grandes villes suisses. A ce titre, elle détient la troisième place, après Zurich

et Bâle. » Que signifie cette troisième place? Zurich est un complexe industriel, Bâle aussi dans une certaine mesure, mais Genève en tout cas pas. Il n'est rien dit des industries en déclin, stationnaires ou en expansion et par conséquent rien non plus des mutations possibles qui intéressent fondamentalement l'aménagement. L'habitabilité industrielle de Genève est très particulière et ne convient pas à n'importe quelle entreprise. Cette notion semble avoir échappé à la Commission comme d'ailleurs aux créateurs de la Praille. La politique consistait-elle uniquement, en matière industrielle, à susciter des espaces équipés pour faire face à la croissance?

Les problèmes de l'administration et des équipements commerciaux sont vus à travers des normes: quelles surfaces faut-il leur réserver? L'intervention en ces matières doit s'appuyer sur une analyse serrée des différentes zones urbaines et de leur spectre fonctionnel. Cette information n'existe toujours pas.

La rareté de l'espace genevois, 0,68 % du territoire national, et le poids de la population, plus de 5 % de la population suisse, postulent un aménagement véritable. Les vingt dernières années ont confronté Genève avec une croissance qui a surpris d'abord et inquiété ensuite. Le contrôle de ce phénomène dans l'ordre spatial a exigé un plan baptisé d'aménagement mais qui, en réalité, n'a pas empêché, et pour cause, l'homme-habitant d'être la victime des distorsions engendrées par le développement économique.

# Le régime actuel des bourses d'études en Suisse

Le secrétariat du Conseil suisse de la science publie dans le numéro 2/1970 de son Bulletin un très intéressant rapport sur le régime actuel des bourses d'études en Suisse. Relevons quelques chiffres et remarques concernant les bourses universitaires attribuées par les pouvoirs publics, donc sans tenir compte des fondations privées qui accordent des soutiens nombreux et élevés, mais en général liés à des buts précis qui les rendent inaccessibles à l'ensemble des étudiants.

Trois constatations s'imposent. Depuis 1962 — adoption de l'article 27 quater de la Constitution fédérale — et plus encore depuis 1964 — date de la promulgation de la loi fédérale sur l'allocation de subventions pour les dépenses cantonales en faveur des bourses d'études — des progrès considérables ont été réalisés. Mais force est de constater que l'effort aujourd'hui se relâche, pour employer un euphémisme. Qu'on en juge. En 1960, les collectivités publiques ont dépensé 6,1 millions de francs en bourses d'études universitaires. En 1966, 32,1 millions. Dès lors le taux d'accroissement a subi un freinage progressif et, du fait de l'augmentation du coût de la vie et du nombre des bénéficiaires, il est devenu insignifiant de 1966 à 1968, quand il ne tendait pas à diminuer, comme c'est le cas à Soleure, Bâle-Ville, au Tessin, Vaud, etc...

Deuxième remarque fondamentale: l'inégalité — attendue — des prestations cantonales en matière de bourses d'études. Inégalité triple d'ailleurs, qui porte sur les montants moyens (variant de 1290 francs à Schaffhouse à 3328 francs à Glaris), sur les montants maximums (variant de 1500 à 6000 francs, chiffre recommandé par le Conseil fédéral) et enfin sur la manière d'accorder et d'évaluer les bourses. De telles inégalités qui ne correspondent évidemment pas aux inégalités économiques et sociales des cantons entraînent, aggravent même l'inégalité dans l'accès aux études et aux bourses. « Situation équivoque » remarque le secrétariat du Conseil suisse de la science, qui aboutit à ce que le nombre des boursiers, par rapport à celui de l'ensemble des étudiants, varie de 18 % à Zurich à 53 % au Tessin. Mais le rapport souligne un troisième aspect évident de la situation actuelle, celui de l'insuffisance générale du montant des bourses. Sans parler du problème des doctorants, ni des cas particuliers (étudiants mariés, tardifs, etc...) qui échappent au système actuel presque totalement, on constate que nulle part les bourses ne permettent actuellement de subvenir au coût des études, même lorsque l'étudiant reçoit — ce qui est très rare — une bourse maximum. Alors que les subsides accordés par la Confédération aux ressortissants étrangers, notamment du Tiers Monde, atteignent une moyenne annuelle de 9342 francs, le système suisse — avec un maximum de 6000 francs dans sept cantons seulement — atteint péniblement une moyenne générale de 2250 francs. Or le coût global des études est estimé en moyenne, au plus juste, pour un étudiant célibataire évidemment, à 7000 ou 8000 francs par an. Ainsi en arrive-t-on à ce que deux tiers des boursiers touchent une aide qui ne couvre pas les 40 % de leurs frais d'études. Le rapport du Secrétariat du Conseil suisse de la science ne force donc pas la vérité en constatant que la bourse maximum elle-même ne représente qu'« un pauvre minimum vital » et en soulignant que le système actuel aboutit « à une véritable discordance entre les besoins financiers des boursiers et les libéralités possibles des pouvoirs publics », cela notamment du fait de la fixation du montant des bourses non selon un budget de frais, mais selon un barème fixe et en raison des préjugés moraux qui continuent de présider à l'élaboration des règlements et à leur application, même dans les cantons qui ont tenté de démocratiser l'accès aux études.

Les conséquences sociales de cet état de fait sont évidentes pour le boursier, obligé bien souvent et quelquefois contre le règlement de sa bourse, de travailler à temps partiel pour compléter la somme reçue. Sur un plan plus général, la consécration sociale tient en deux chiffres: 14 cantons en 1967-1968 ont un niveau d'instruction (nombre d'étudiants par rapport à la population) inférieur à la moyenne suisse de 4,5 pour mille, et, en 1968 comme en 1935, le 70 % des étudiants proviennent des classes dites supérieures qui ne représentent que le 20 % de la population active.

La démocratisation des études n'est pas qu'une question financière. Mais dans la mesure où elle commence de l'être, les chiffres fournis par ce rapport constituent un évident aveu de faillite de tous les efforts entrepris, en ordre dispersé, par la Confédération, par les gouvernements cantonaux, par les municipalités, etc... Une augmentation de l'effort financier, comme le préconise à court terme le Conseil suisse de la science, ne servirait qu'à repousser le problème. Car la raison première de la faillite tient à ce que l'on n'a pas encore défini la finalité que l'on veut donner à l'encouragement aux études. Cette décision n'est pas financière, mais politique. Et l'on a tenté jusqu'ici de l'esquiver, faute aussi de centre de décision, en empruntant à tous les schémas fonctionnels et en espérant, comme le Fonds national suisse de la recherche scientifique, que le fait de saupoudrer des largesses publiques, de façon générale et légère, le secteur universitaire ferait lever une riche moisson.

Dans le cadre plus général de la recherche et de l'enseignement universitaire, une politique des bourses s'impose. Le laisser-faire-laisser-passer n'a pas déserté le secteur économique pour mieux se réfugier en Suisse dans celui de l'Université. Une politique de planification, de rationalisation et de choix peut aussi être trouvée dans ce dernier domaine sans que l'on succombe aux démons de l'étatisme et de la centralisation.

A court terme, le rapport du secrétariat du Conseil suisse de la science propose une série de mesures qui méritent d'être examinées: unification des conditions d'application, relèvement du montant des bourses, aide spéciale aux cas particuliers. A ces propositions qui ne peuvent en aucun cas constituer une fin en soi, ni une réponse au problème du financement des études, il conviendrait d'ajouter encore une suggestion. Une solution doit en effet pouvoir être trouvée rapidement en faveur des étudiants qui ne peuvent poursuivre leurs études universitaires dans leur canton d'origine, soit comme au Tessin, dans le Valais, les Waldstätten, par suite de l'absence d'établissement d'enseignement supérieur, soit, comme dans le cas du Jura bernois, pour des raisons linguistiques. La garantie d'une existence économique normale hors de chez eux, qui n'existe pas encore toujours, peut être fournie par le moyen de concordats intercantonaux qui manifesteront que dans le domaine de l'enseignement, comme dans tant d'autres, des améliorations sont possibles sans sacrifier démesurément au centralisme.

Après une initiative :

## Logement et marché financier

L'échec de l'initiative pour le droit au logement ne doit pas faire oublier la mutation des forces politiques qu'elle a obtenue. Les groupes de pression doivent désormais et pour la première fois d'une manière positive compter avec l'opinion publique. Il s'agit désormais d'obtenir la réalisation des promesses faites par les autorités pour désamorcer l'explosion qui menaçait. Parmi elles, la proposition d'augmenter le plafond des crédits accordés aux

cantons pour la construction de logements répondait à une des préoccupations les plus graves, mais quasiment négligée jusqu'alors: le rapport entre le marché financier, le marché des capitaux et la construction de logements subventionnés.

Il faut tout d'abord constater que d'une manière générale le nombre de logements construits dépend plus du coût des capitaux que des besoins en logements ou du coût de la construction. Un taux de l'intérêt bas, conséquence d'importants capitaux disponibles, incite les investisseurs à passer sur les inconvénients du secteur de la construction (longue immobilisation), pour en voir les avantages (sécurité), et aboutit à des constructions nombreuses pour des prix relativement acceptables. Dans un marché financier tendu, les capitaux vont naturellement vers des placements plus fructueux, de moindre ampleur et de moindre durée que le logement. En fait, le secteur de la construction est un secteur anticyclique. En Suisse, l'arrivée des capitaux étrangers jusqu'aux mesures antisurcharge de 1965 nous a empêché de remarquer ce phénomène. Mais depuis quatre ans, la construction de logements dans les communes de plus de deux mille habitants est inférieure à ce qu'elle était en 1961 (45 033 contre 44 448 en 1966, 41 734 en 1967, 39 534 en 1968 et 42 167 en 1969). Cette baisse correspond à l'élévation du taux de l'intérêt et non pas aux besoins en logement qui n'ont cessé de croître.

Le phénomène est encore plus marqué pour le logement subventionné comme le démontre la situation genevoise. Sous la pression de la population et l'impulsion de magistrats éclairés, Genève a été mise au bénéfice de lois d'encouragement à la construction de logements, qui se sont révélées pendant toute une période particulièrement efficaces. Durant la dernière décennie, les logements construits par l'Etat et les logements subventionnés constituent en effet près de 40 % du total. Si l'on analyse maintenant l'évolution de la construction à Genève, on voit apparaître les mouvements suivants: la courbe générale marque une baisse beaucoup plus importante que la courbe suisse; car pendant que la construction de logements libres reste relativement stable, celle des logements subventionnés est la suivante: partant de 1039 logements construits en 1960, la courbe a deux sommets: 1963, 2014 logements et 1965 2540 logements pour retomber ensuite et aboutir à 536 logements en 1969.

Les moyens mis en œuvre par la législation genevoise sont cependant restés les mêmes pendant toute la période: prise en charge d'une partie de l'intérêt hypothécaire et dégrèvements fiscaux. Mais pendant ce temps, sur le marché financier, la tension croissait: on parlait des mesures antisurcharge pour aboutir au « gentlemen agreement » du printemps dernier entre les banques et la banque nationale, au terme duquel le développement du crédit devait être limité afin de juguler l'inflation. On a abouti ainsi au transfert de la quasi totalité des capitaux destinés à la construction vers le secteur libre.

Il semble finalement qu'une solution pourra être trouvée grâce aux crédits fédéraux et pour autant que des exceptions soient faites au dernier accord entre la BNS et les banques en faveur des crédits à la construction.

Le problème doit être repris d'une manière systématique sur le plan national. Il importe qu'à chaque mesure prise pour l'abaissement du coût de construction des logements sociaux corresponde la mise à disposition des capitaux nécessaires. En clair, cela représente une politique des priorités dans l'affectation des crédits bancaires et l'investissement des capitaux étrangers.

Cette révolution dans le régime économique suisse nécessitera l'effort conjugué et suivi de tous ceux qui s'étaient déclarés favorables à l'initiative.

Si l'initiative avait réussi, cela aurait été mieux encore. Mais c'est, déjà, très bien ainsi. La démonstration de force a été faite. Et surtout la Suisse romande a été quasi-unanime. Rien ne fait plus peur à l'officialité que la possibilité d'une division du pays. Nul doute. Ils feront des concessions. Autre aspect positif: le centre-gauche a démontré qu'il représentait une force, quand il s'unit sur des objectifs concrets. Politique à suivre.